

**Examen national d'aptitude  
pour l'accès aux niveaux 2 ou 3 de la catégorie cadre supérieur de l'emploi de  
directeur de centre de formation, directeur des services de développement  
économique, directeur des services administratif et/ou financier**

**Programme de l'épreuve n° 2**

**LE SECTEUR DE L'ARTISANAT**

- La définition de l'artisan : les critères à retenir pour être artisan ; le cas particulier de l'entreprise artisanale en Alsace Moselle.
- La qualification artisanale et professionnelle (artisan ; artisan d'art ; maître artisan ; maître artisan en métier d'art) ; les qualifications exigées pour certaines activités ; les M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France),...
- Le conjoint collaborateur du chef d'entreprise (statut ; droits sociaux).
- Les différents statuts juridiques de l'entreprise artisanale.
- L'artisan employeur : les différents contrats de travail : y compris le contrat d'apprentissage.
- La filière de formation du secteur de l'artisanat : son organisation ; son financement.

**L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES CHAMBRES DE METIERS  
ET DE L'ARTISANAT**

- Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (les compétences des échelons départementaux ; régionaux ; nationaux).
- La composition et le fonctionnement des chambres de métiers et de l'artisanat : les élus ; le régime électoral.
- Le fonctionnement des chambres des métiers et de l'artisanat (l'assemblée générale ; le bureau ; les commissions ; les rôles respectifs du président et du secrétaire général, directeur des services).
- Ressources et dépenses des chambres de métiers et de l'artisanat.
- Le répertoire des métiers (fonctions ; immatriculation ; radiation ; le cas particulier du registre des entreprises d'Alsace et Lorraine).
- Le statut du personnel.

